



Les formations paramédicales du CHUM sont cofinancées par le Fonds Social Européen

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE
COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMEDICALES
(IFSI – IFAS - IFMK - EIBO)
La Meynard - BP 632 - 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

PROCÉDURE et RÉPONSE

DEMANDE de TRANSFERT pour L'IFSI DU CHU DE MARTINIQUE

Vous sollicitez votre intégration à l'IFSI DU CHU DE MARTINIQUE par voie de transfert. Nous vous informons que :

- **Toutes les demandes de transfert à l'IFSI du CHU de Martinique doivent être motivées et justifiées (raisons sociales, familiales, financières ou autres).**
- **Seuls les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année sont concernés par les demandes de transfert à l'IFSI de Martinique. L'admission des étudiants en 1^{ère} année se fait par la sélection sur la plateforme Parcoursup ou par voie de concours.**

Date limite de dépôt des demandes : les étudiants devront effectuer leur demande au plus tard le 30 avril de chaque année. Ils transmettront leurs derniers résultats scolaires **dès réception** de ces résultats au 10 juillet dernier délai.

Pièces à fournir par les étudiants qui souhaitent intégrer l'IFSI de Martinique :

- Formulaire de demande ci-joint
- Copie recto verso de la carte d'identité
- Copie des diplômes (baccalauréat...)
- Justificatifs liés aux raisons avancées
- Lettre de motivation détaillée
- Copie du dossier de formation : **toutes les UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DOIVENT ETRE VALIDÉES**
 - La totalité des UE et Stages validés, soit 60 ECTS pour une intégration en 2^{ème} année.
 - La totalité des UE et Stages de la 1^{ère} Année et 2^{ème} année validés, soit 120 ECTS pour une intégration en 3^{ème} année.
- Etat d'absentéisme dûment renseigné avec le cachet de l'IFSI d'origine
- Courrier de la direction de l'IFSI d'origine attestant que l'étudiant n'a fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire.
- Courrier de la direction de l'IFSI d'origine qui atteste être informée de la demande de transfert.

Ces documents doivent être envoyés exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Martinique – CS 90632 – 97261 FORT DE France CEDEX

Ce document est remis en réponse à chaque demande de transfert pour l'IFSI du CHU de Martinique.

1/1

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSFERT à L'I.F.S.I. du CHU de MARTINIQUE

NOM de naissance :Prénoms :

Nom marital :Date de naissance :

Adresse pendant la formation :

.....
.....

Adresse d'origine :

.....
.....

N° de téléphone :

Adresse mail :

N° INE :

IFSI actuel :

Date d'entrée en 1^{ère} année.....

Année de formation sollicitée :

1. **MOTIVATION OU RAISONS DE LA DEMANDE - à détailler dans votre lettre de motivation.**

2. **STAGES – Joindre l'ensemble des feuilles de stage (copies)**

SEMESTRES VALIDÉS EN INTEGRALITÉ	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Soins de courte durée						
Soins en santé mentale						
Soins de longue durée – soins de suite et de réadaptation						
Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie						

Avez-vous eu des stages invalidés :

- Si OUI – Intitulé et semestre du stage

SEMESTRES NON VALIDÉS EN INTEGRALITÉ	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Soins de courte durée						
Soins en santé mentale						
Soins de longue durée – soins de suite et de réadaptation						
Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie						

1/2

3. SEMESTRES VALIDES – joindre l'ensemble des récapitulatifs des semestres

SEMESTRES VALIDÉS EN INTEGRALITÉ	S1	S2	S3	S4	S5	S6
30/30 ECTS						

SEMESTRE NON VALIDÉS EN INTÉGRALITÉ	UE :					
Semestre 1						
Semestre 2						
Semestre 3						
Semestre 4						
Semestre 5						
Semestre 6						

4.	Oui	Non
A.F.G.S.U. – Niveau 2		

5. SANCTIONS DISCIPLINAIRES – Joindre le courrier ou la décision

Avez-vous fait l'objet de sanction(s) disciplinaire(s) OUI NON

Si oui, précisez la nature et les motifs de la sanctions :

.....

.....

.....

6. ABSENCES – Joindre un relevé d'absences

7. INTERRUPTION DE FORMATION – Joindre courrier

Avez-vous interrompu votre formation ? OUI NON

Si oui, date d'interruption :Date de reprise.....

ETUDES DES DEMANDES

Les demandes de transfert sont présentées et validées par la SCTPSI (Section Compétente pour le traitement des Situations Individuelles des Etudiants) qui se réunit généralement à la fin du mois de juillet.

Il est toutefois demandé aux étudiants qui sollicitent leur transfert de conserver leur IFSI d'origine jusqu'à l'obtention de la décision de l'instance. Les demandes sont nombreuses et les infrastructures ne permettent pas d'accueillir les étudiants en dehors d'un quota autorisé.

Je soussigné(e) (nom, prénom) Certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

Date et Signature de l'étudiant :